



Le 17 février 2009

BULLETIN SUR LES NORMES 2009-05

Seconde édition de la norme CAN/ULC-S702-09

NORME SUR L'ISOLANT THERMIQUE DE FIBRES MINÉRALES POUR BÂTIMENTS

C'est avec plaisir que ULC annonce la publication de la seconde édition de la norme CAN/ULC-S702-09, Norme sur l'Isolant Thermique de Fibres Minérales pour Bâtiments. Cette norme a été approuvée par le comité ULC sur les matériaux et systèmes d'isolation thermique (S700A), et porte la date de publication de février 2009. Cette nouvelle édition intègre des modifications mineures de la première édition.

La présente norme s'applique à l'isolant thermique de fibres minérales fabriqué sous forme de matelas, de rouleaux et de panneaux avec ou sans surfaçage. La présente norme ne permet pas l'application de surfaçages de papier kraft sur les matelas et les rouleaux. La norme vise également l'isolant thermique de fibres minérales en vrac utilisé dans des espaces non confinés dont la pente ne dépasse pas 4,5:12.

La présente norme spécifie des exigences de performance et des méthodes d'essai des produits utilisés dans des conditions climatiques normales pour l'isolation thermique de combles ou vides sous toit, de planchers, de plafonds et de murs (enterrés ou hors sol) dans les bâtiments à ossature légère et les maisons préfabriquées.

La présente norme spécifie également l'obligation du fabricant de fournir aux applicateurs le certificat de chantier.

Les pratiques recommandées pour la vérification de la constance de la qualité par le fabricant et par un tiers sont décrites aux annexes.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec John Wade par téléphone au numéro 613-755-2729, poste 6226 ou par courriel à l'adresse John.Wade@ca.ul.com

Il est possible de commander cette norme au coût de 186,00\$ CAN (copie papier) à partir du magasin électronique ULC sur le site Web de ULC (www.ulc.ca).

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA

G. Rae Dulmage

Directeur, Service des normes et Bureau des relations gouvernementales et réglementaires